

Règlement SUD OUEST MOUNRIDE 2025

Article 1 : Lieu et horaires de la manifestation

L'épreuve se déroulera sur les communes de Mont de Marsan et Saint-Pierre du Mont (Landes). Les départs se font depuis la Place des Arènes, à Mont de Marsan (40), par vagues. Le parcours est constitué d'une boucle qui ramènera les participants au village départ.

Au moment de l'inscription, l'heure de départ pourra être sélectionnée (selon les places disponibles). Cet horaire sera consultable sur le mail de confirmation ou sur les mails envoyés par la suite par l'organisateur.

Article 2 : Certificat médical

Pour les majeurs : pour participer à la course à obstacles du Mounride, vous n'avez pas besoin de certificat médical. En effet, la course n'est pas chronométrée et les obstacles ne sont pas obligatoires. Vous pouvez donc la faire à votre rythme, en solo ou en équipe, et sans pression.

Cependant, il est très conseillé de vous assurer auprès de votre médecin de l'aptitude à courir et enchaîner des obstacles physiques. La course à obstacles du Mounride demande un minimum de condition physique et de préparation. Il faut être capable d'effectuer 12 km et franchir des obstacles de différents niveaux de difficulté.

Pour les mineurs : il est demandé une attestation du représentant légal, certifiant qu'aucune réponse au questionnaire de santé annexé au présent règlement n'a fait l'objet d'un oui. Faute de quoi un certificat médical de moins d'un an attestant la non contradiction à la pratique sportive sera nécessaire.

Article 3 : Catégories d'âge

Les catégories se déterminent en fonction de l'âge atteint le jour de l'épreuve.

Lous Petits 6/9 ans	02/06/2015 à 01/06/2019	Lous Gouyats 14/15 ans	02/06/2009 à 01/06/2011
Lous Droles 10/11 ans	02/06/2013 à 01/06/2015	Epreuves réservées aux plus de 16 ans :	À partir du 01/06/2009
Lous Juenes 12/13 ans	02/06/2011 à 01/06/2013		

Article 4 : Conditions de participation

Pour participer, il est obligatoire que chaque concurrent remplisse les conditions suivantes :

- S'être inscrit via la plateforme en ligne disponible sur le site www.mounride.fr ou via le dossier papier et avoir fourni une copie authentique de l'ensemble des documents demandés.
- Avoir réglé les droits d'inscription avant le lundi 26 mai 2025. Le cachet de la poste faisant foi.
- Avoir l'âge requis, le jour de l'épreuve.
- Pour les mineurs, avoir l'autorisation parentale dûment remplie, avec notamment la certification d'absence de problème de santé et la certification d'une aisance aquatique pour les plus de 12 ans.
- Avoir lu toutes les clauses du présent règlement et accepté celui-ci.



Résumé des documents à fournir pour chaque épreuve :

Lous Petits 6/9 ans	→ Autorisation parentale avec la certification de l'absence de problème de santé
Lous Droles 10/11 ans	→ Autorisation parentale avec la certification de l'absence de problème de santé
Lous Jeunes 12/13 ans	→ Autorisation parentale avec la certification de l'absence de problème de santé et la certification d'aisance aquatique.
Lous Gouyats 14/15 ans	→ Autorisation parentale avec la certification de l'absence de problème de santé et la certification d'aisance aquatique.
Parcours adulte pour les mineurs 16 ans et +	→ Autorisation parentale avec la certification de l'absence de problème de santé et la certification d'aisance aquatique.
Adultes	Cf Art 2

Article 5 : Droits d'inscriptions

Les droits d'inscription sont fixés à :

- Pour le 12km : 37€ jusqu'au 30/04/2025 , 40€ du 01/05 au 28/05, 43€ sur place
- Une réduction est appliquée aux inscriptions en ligne jusqu'au 28/05 :14€ pour les 12/13 ans et 14/15 ans et à 10€ pour les 6/9 ans et les 10/11 ans.
- Sur place :18€ pour les 12/13 ans et 14/15 ans et à 13€ pour les 6/9 ans et les 10/11 ans.

Article 6 : Annulation et remboursement

En cas de désistement de la part d'un concurrent **aucun remboursement ne sera effectué.**

Tout coureur pourra, au moment de son inscription, souscrire la garantie annulation. Le coût de cette assurance s'élèvera à 2,5€ par personne. Cette garantie interviendra, pour le participant, en cas de maladie, blessure, accident de trajet, décès du conjoint ou concubin, d'un ascendant ou descendant. Un courrier demandant le remboursement et un justificatif devront être adressés au Stade Montois Omnisports, 16 rue Dubalen, 40000 Mont de Marsan, **au plus tard le 31 mai 2025**, le cachet de la poste faisant foi.

En cas d'acte de terrorisme, de guerre, d'épidémie, de catastrophe naturelle, d'inondation, de tremblements de terre ou toute autre condition qui mettrait en danger les participants, l'organisateur se réserve le droit d'annuler les épreuves. Dans cette hypothèse, le remboursement des droits d'inscription se fera à la discrétion du Stade Montois.

Article 7 : Les bracelets

Afin d'accéder au parcours, chaque participant recevra un bracelet comportant son numéro d'inscription, celui-ci fera office de dossard.

Le port de ce bracelet est obligatoire pour accéder à la zone de départ. Il devra être porté durant toute la durée de l'épreuve, les personnes sans bracelet seront automatiquement sorties de la course.

Nous vous rappelons que tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son bracelet à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un bracelet acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.



Article 8 : Tenue et déguisement

Un collant ou un survêtement et des gants pour le franchissement d'obstacles sont recommandés. Le port de bijoux est interdit. Le port de déguisement est fortement conseillé mais ne devra pas entraver la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers.



La matière d'un costume détermine s'il est portable ou non en course à obstacles. La façon la plus simple de le vérifier est encore de prendre un bain avec ! S'il s'alourdit trop, sachez qu'avec la boue et la course, le ressenti sera encore pire. Dans tous les cas, évitez les matières de type peluche et les mousses qui boivent beaucoup trop d'eau.

Les accessoires types bâtons, cordes, sont interdits pour éviter des risques de blessures.

La course

La distance de chaque épreuve est adaptée en fonction de l'âge afin de ne pas excéder les capacités des participants, **qui pourront, s'ils le souhaitent, ne pas réaliser ces épreuves et continuer leur progression normalement.**

La course adulte (12 km) se déroulera à la fois dans les villes de Mont de Marsan et de Saint Pierre du Mont (Landes), mais également sur des terrains privés. Chaque participant devra respecter l'environnement de la course. Des poubelles seront positionnées sur le parcours afin d'éviter les abandons de papiers et de bouteilles suite aux ravitaillements prévus sur le circuit et à l'arrivée.

La course traversant une zone classée « Natura 2000 », il est demandé aux participants de respecter scrupuleusement le balisage et de ne pas sortir des sentiers délimités par l'organisation. Les coureurs sont civilement et pénalement responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner lors de leurs passages dans les lieux publics ou privés empruntés par la manifestation.

La course comprend une **quarantaine** d'épreuves qui devront être franchies, en courant, en nageant, en rampant, en sautant, en escaladant (hauteur maxi 3 mètres), en pagayant, ou simplement en faisant preuve d'adresse.

Certification d'aisance aquatique : chaque participant atteste qu'il est apte à nager 25 mètres sans interruption, ainsi qu'à supporter une immersion complète sans paniquer.

Obstacle « Vachette » :



Nous souhaitons vous informer que l'obstacle de la Vachette, comme tous les autres obstacles, est **facultatif**. Vous pouvez choisir de l'ignorer et de continuer votre parcours sans passer par cet obstacle.

Nous vous rappelons que la sécurité est notre priorité absolue.

Si vous décidez de relever le défi de l'obstacle de la Vachette, à votre arrivée dans l'enceinte de l'arène, suivez scrupuleusement la signalétique et les consignes suivantes :

- Le responsable de l'obstacle vous orientera, selon votre choix, de faire l'obstacle ou de le contourner
- Ne pénétrez sur la piste qu'avec l'autorisation des professionnels de la Course Landaise (vacher et raseteurs) présents sur la piste

Afin d'aider au bon déroulement, des raseteurs attireront l'attention de la vachette pour faciliter votre passage.

Un îlot de sécurité central, composé de bottes de paille, est prévu sur la piste.

Montez sur le plus haut niveau afin de vous mettre en sécurité lors de votre traversée.

Un seul passage par concurrent.

DURANT TOUTE LA DUREE DE VOTRE PRESENCE SUR LA PISTE, RESPECTEZ SCRUPULEUSEMENT LES CONSIGNES DONNEES PAR LES PROFESSIONNELS DE LA COURSE LANDAISE



Article 9 : Droit à l'image et utilisation des données

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisateur le droit d'utiliser toute photo ou vidéo, prise dans le cadre du Sud-Ouest Mounride 2025 pour promouvoir l'épreuve et les éditions suivantes.

Conformément aux lois informatiques et libertés, (Loi 78-17 du 6 janvier 1978) chaque participant peut accéder aux informations qu'il a données lors de son inscription, en vérifier l'exactitude, les rectifier si nécessaire, et s'opposer à leur diffusion ou en limiter l'utilisation, sur simple demande écrite à : Stade Montois, 16 rue Dubalen, 40000 Mont de Marsan ou par e-mail à : contact@mounride.fr

Article 10 : Classement

Les épreuves, ne seront pas chronométrées. Tous les finishers se verront offrir une médaille représentative de la manifestation. Les 1000 premiers inscrits du parcours adulte recevront un teeshirt de la manifestation et les 250 premiers enfants (-16 ans) recevront une casquette de la manifestation.

Article 11 : Assurance

Le Stade Montois Omnisports est couvert par une police d'assurance en responsabilité civile souscrite auprès d'ABEILLE ASSURANCES N° 72661783, le garantissant dans le cadre de l'organisation du Sud-Ouest Mounride.

Il est rappelé aux participants la nécessité d'avoir souscrit au préalable chez l'assureur de leur choix, une assurance dommages corporels individuelle, si elle n'est pas assurée par leur licence lorsqu'ils en possèdent une, et il est rappelé l'intérêt d'être à jour pour la vaccination antitétanique.

De plus, tous les participants sont responsables civilement et pénalement de leurs actes et assument donc tous les risques liés à une épreuve de ce type, pour eux ou les autres participants, spectateurs ou équipe d'organisation.

Article 12 : Ethique

Cette manifestation a pour but de regrouper des personnes de tous niveaux, cherchant à passer de bons moments, dans un esprit sportif. Les organisateurs se réservent le droit de mettre fin au parcours d'un candidat :

- Si celui-ci se met en danger physiquement au cours de l'épreuve.
- S'il est très largement hors délai.
- S'il est fauteur de troubles et porte préjudice au déroulement de la manifestation (non-respect du règlement, non-respect des autres participants, du public ou des organisateurs).

Article 13 : Sécurité

Chaque coureur veille à sa sécurité et à celle des autres participants en adoptant une conduite empreinte de fair-play, d'entraide mais aussi de maîtrise. Les organisateurs se réservent la possibilité de mettre fin à la course d'un candidat qui mettrait en péril son intégrité physique ou celle d'un autre concurrent ou qui ne respecterait pas les consignes de sécurité affichées avant les obstacles.

Chaque participant est le premier responsable de sa sécurité. Chacun veillera à porter assistance à tout autre participant si nécessaire.

Nous vous conseillons vivement de vérifier avec votre médecin si vous êtes à jour de votre vaccination antitétanique afin de prévenir tous risques d'infection après une blessure.

Article 14 : Responsabilités

Chaque participant reconnaît être apte médicalement et physiquement et être informé des risques liés aux épreuves localisées sur le parcours. De ce fait, il assume l'ensemble des risques inhérents à sa participation, tels que : les accidents seul ou avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les accidents pouvant se produire durant les trajets aller ou de retour de l'épreuve et décharge les sponsors et organisateurs de l'épreuve, le Sud-Ouest Mounride et l'association Stade Montois Omnisports (et ses représentants) ainsi que toute autre personne associée à l'événement, de toutes responsabilités, dommages et intérêts.





AUTORISATION PARENTALE

AUTORISATION PARENTALE POUR UN MINEUR A PARTICIPER AU SUD OUEST MOUN RIDE

Je soussigné(e) (représentant légal de l'enfant)

Nom

Prénom

Information sur l'enfant

Nom

Prénom

Date de naissance / /

- Autorise mon enfant mineur à participer au SUD OUEST Mounride dans l'épreuve qui lui est destinée :

- Lous Petits 6/9ans*
- Lous Drole 10/11ans*
- Lous Jüenes 12/13ans*
- Lous Gouyats 14/15ans*
- Parcours adulte 16ans et +*

- En cochant cette case, je certifie que mon enfant n'a pas fait l'objet d'une réponse oui, à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé annexé au présent règlement. Si cette case n'est pas cochée, vous devrez fournir un certificat médical autorisant la pratique de l'Athlétisme en compétition.

- * En cochant cette case, je certifie que mon enfant est apte à la pratique d'activités nautiques (être capable de nager 25 m et de supporter une immersion de quelques secondes).

Date :

Signature du responsable légal :

Certification parentale d'aisance aquatique.

Je certifie que mon enfant dispose de l'aisance aquatique nécessaire à la participation au Mouride.

Soit :

Effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos et une sustentation verticale pendant 5 secondes, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant, nager sur le ventre pendant 25 mètres.

(Ce document peut être obtenu gratuitement en vous adressant à un MNS dans une piscine municipale)

Nom Prénom du représentant légal.

.....

Signature

**ATTESTATION D'APTITUDE PRÉALABLE
A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES
DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS**
(accueils relevant des articles L. 227-4 et R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Références : Code de l'action sociale et des familles : article R. 227-13 et à l'arrêté du 25 avril 2012 ; Code du sport : A322-44 et A322-66

Le test est obligatoire pour la pratique des activités de canoë-kayak et disciplines associées, nage en eau vive, voile, canyonisme, surf de mer et natation .

Il peut être effectué en piscine ou sur le lieu de l'activité pour la pratique de laquelle il est obligatoire.

Le test doit être effectué sans brassière de sécurité (circulaire du 30 mai 2012)

Date du test :

Nom et prénom du mineur :

Aptitudes vérifiées et acquises (mettre une croix dans les cases correspondantes)

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant
- Nager sur le ventre pendant 25 mètres (! Attention 50 m pour **les plus de seize ans qui pratiqueront une activité voile**)

Résultat du test : **satisfaisant** **non satisfaisant**

Personne ayant fait passer le test :

Nom et prénom :

Qualification (voir informations au verso) :

Etablissement d'appartenance :

N° de carte professionnelle d'éducateur sportif :

Signature :

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale: Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport: c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.			
Tu es : une fille <input type="radio"/> un garçon <input type="radio"/> ; Ton âge : ans			
Depuis l'année dernière		OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours?		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
As-tu été opéré (e) ?		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort?		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport?		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)			
Te sens-tu très fatigué (e) ?		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Te sens-tu triste ou inquiet?		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pleures-tu plus souvent ?		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aujourd'hui			
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Questions à faire remplir par tes parents			
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Le sportif mineur devra fournir un certificat médical d'absence de contre-indication pour obtenir ou renouveler sa licence. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Vous n'avez pas de certificat médical à fournir pour votre enfant mineur. Simplement attestez, en remplissant ce questionnaire sur son espace personnel en ligne ou en retournant une version papier au Club, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.